

Royal Studio

SALLES D'ART 98 Rue Wellington

Photographies Cabinet. 2.00 la douzaine, et elles sont réellement bonnes.

Photographies de raquetteurs. Toutes sortes de Photographies exécutées à des Prix qui conviennent à tous.

VUES

De toutes les parties du Canada. Cadres, Albums, Statues, Ouvrages Japonais. ABAT-JOUR

Royal Studio. Vis-à-vis les édifices du Parlement.

LES FAITS DU JOUR

La préconisation des nouveaux cardinaux aura lieu à Rome la semaine prochaine.

Nous apprenons avec peine que la condition de sir John Macdonald inspire de sérieuses craintes.

Vingt-six émeutiers ont été tués depuis le commencement des troubles socialistes en Belgique.

Une loi prohibant l'exportation des appâts pour le poisson a été présentée à la législature de Terre-Neuve.

On organise déjà, à Montréal, un carnaval pour l'hiver prochain. La date fixée serait le commencement de février.

Les élections générales pour la législature locale du Nouveau-Brunswick auront lieu le vingt-six mai prochain.

On rapporte que des troubles sérieux ont lieu à Milan, cause de la taxe sur le pain dont se plaignent les ouvriers.

Les régates annuelles entre les élèves des Universités d'Oxford et de Cambridge ont eu lieu samedi: les élèves de Cambridge ont été vainqueurs.

La compagnie des mines d'or de Saint Onge, à Saint Georges de la Beauca, vient de découvrir un nouveau gisement plus riche que tous ceux trouvés jusqu'à ce jour.

Plusieurs marchands de Québec ont vu saisir leurs barils vidés de pétrole et de spiritueux, pour avoir négligé de détruire les marques de la douane sur ces barils.

Les revenus du trafic sur le Grand Tronc, pour la semaine terminée le 27 mars dernier, s'élèvent à \$304,649, \$30,752 de plus que pour la semaine correspondante de 1885.

Le gouvernement allemand va nommer une commission pour faire des expériences sur le traitement de l'hydrophobie par la méthode de Pasteur.

Le ministre de la guerre, à Athènes, a laissé comprendre clairement que les hostilités vont être commencées très prochainement contre la Turquie.

Le Parisian est arrivé de Liverpool à Halifax, dimanche après-midi, avec les mailles de la semaine, 88 passagers de cabine, 69 d'entre pont et 780 de pont.

Les procédures à Washington pour l'extradition de E. H. Hoff, ex-directeur-gérant de la compa-

gnie d'assurance agricole du Canada, accusé de faux, sont terminées, et le prisonnier doit être remis aux autorités canadiennes.

M. Paul de Cazes a été nommé définitivement samedi, secrétaire du bureau des écoles catholiques, au département de l'Instruction Publique de la province de Québec.

Le steamer du gouvernement canadien, Lansdowne, croise au large des côtes de la Nouvelle Ecosse, pour la protection des pêcheries. D'autres vaisseaux de police lui seront bientôt adjoints.

M. Sarrien, ministre de l'intérieur, en France, a donné instruction aux préfets et aux maires dans tout le pays de faire tout en leur pouvoir pour empêcher les Français d'émigrer, en Amérique sur tout.

Les exportations de Londres aux Etats-Unis pendant le dernier trimestre, ont été de 50 p. c. plus considérables que celles des derniers trois mois de 1885, et de 125 p. c. plus élevées que celle du trimestre correspondant de l'an dernier.

LES DEUX CLIMATS

Sous ce titre, M. Fabre écrit dans le Paris-Canada:

L'hiver que nous traversons, avec ses alternatives de pluie et de neige, est en train de réhabiliter les hivers canadiens. De la neige au commencement de mars, un froid mordant, les Parisiens n'ont plus rien à nous reprocher. Il gèle sur le boulevard, comme en plein Saint Laurent.

Que de gens, en parlant du Canada, nous disaient volontiers, en réprimant un léger frisson: L'hiver il tombe tous les jours de la neige chez vous, n'est-ce pas?

La réponse est tout indiquée: Non, moins souvent qu'il ne tombe de la pluie, en Europe.

Il est certain, en effet, que chez nous il neige parfois; en revanche, à Paris, à Londres, à Bruxelles, voire même à Anvers, il pleut bien souvent. Entre pluie et neige, c'est à choisir. Les Canadiens aiment mieux la neige, et voici comment ils en raisonnent. Avec le climat canadien, on sait à quoi s'en tenir. Les saisons tiennent ce qu'elles annoncent et n'empêtent pas les uns sur les autres. Elles se maintiennent strictement dans leur domaine. L'hiver ne vient jamais inopinément jeter un froid au sein de l'été.

Tous les Canadiens qui viennent à Paris ou à Londres se plaignent du froid. C'est donc qu'ils n'y sont pas habitués! Chaque jour, depuis deux ou trois mois, on dépose à nos bureaux des protestations contre le climat qui règne sur la France. On le dit humide, et surtout changeant. On se plaint de ne pouvoir, d'un jour à l'autre, compter sur lui. Le nôtre, du moins, reste fidèle à lui-même. Lorsqu'il a pris ses degrés, il les garde. Il est sincère et sec, vif et sain. La neige, lorsqu'elle est venue, demeure; et, durant quelques mois, elle tient lieu de verdure. En la voyant biller au soleil, blanche et pure, douce au toucher, agréable à la vue, l'âme innocente ne regrette pas les marguerites, ni le piéton la boue fanée.

En réalité, avec aucun autre, notre climat ne craint la comparaison. Il ne réclame pas la supériorité, mais, sans grande injustice, on pourrait lui l'accorder.

UN CONSEIL PAR JOUR

Le saignement de nez est un thermomètre de santé quand il se produit en pleine santé. Il provient alors d'une réparation trop active. Dans ce cas, on doit moins manger et faire un peu plus d'exercice.

Lorsque le saignement de nez, même le plus salutaire, dépasse la limite, il convient de l'arrêter en appliquant les sinapismes aux pieds ou bien encore en faisant renifler de l'eau froide dans laquelle on aura mis une cuillerée à café de perchlorure de fer.

Avis aux personnes qui désirent le bon temps dans leur poche. Montres Waltham en or ou argent, à grande réduction de prix, avec assortiment complet de jones de mariage et bijoux de différents genres, garantis tels qu'on les re présente, sinon l'argent sera remis.

H. Norez, No 30 rue Rideau, porte voisine du London Chop House.

CONSEIL DE VILLE

Hier soir, avait lieu l'assemblée régulière du conseil de ville.

Une pétition de l'Armée du Salut demandant l'usage, pour ses séances de la salle du marché est référée au comité des marchés.

Une autre requête du Lieut.-Col. White, relative au monument à élever sur les tombes d'Osgood et Rogers, francs-tireurs morts au Nord-Ouest, est référée au comité des finances.

Le maire présente ensuite les résolutions de l'Union typographique concernant la distribution des impressions et des annonces de la ville.

M. Greene propose, secondé par M. Cox, que les résolutions soient reçues et mises sur la file.

M. Durocher propose, en amendement, secondé par M. Cherry, qu'elles soient référées au comité des impressions.

M. Laverdure dit que, s'il comprend bien la question, l'Union voudrait que la corporation prenne son fait et cause. Il croit que le devoir du comité consiste à accepter la plus basse soumission, et il ne voit pas ce que la corporation peut avoir à s'occuper d'autre chose.

M. Williams trouve que le comité n'a rien à faire avec l'Union, que c'est une affaire qui regarde exclusivement les imprimeurs.

M. Durocher explique qu'il désire soumettre les résolutions au comité par simple courtoisie pour l'Union.

M. Greene dit qu'on demande simplement au comité de boycotter deux journaux parce que leurs employés n'ont pas les mêmes opinions que les employés des deux autres journaux.

Le vote sur l'amendement de M. Durocher donne le résultat suivant: pour, les échevins Cherry, O'Leary, Heney, O'Keefe et Durocher.

Contre, Ald. Gordon, Hutchison, Dalglish, Cox, Greene, Whillans et Laverdure.

On s'est ensuite occupé des dépenses de la députation à Toronto. M. Greene propose, secondé par M. Durocher que le compte pour ces dépenses soit réduit, vu qu'on a emmené à Toronto deux personnes de plus que les quatre autorisés.

M. Heney croit qu'on aurait dû adjoindre à la députation un Canadien-Français. M. Durocher soutient la même prétention.

Le vote donne le résultat suivant: pour, MM. Gordon, Hutchison, Dalglish, Cherry, Greene, Whillans et Durocher; contre, MM. Ald. Cox, Brown, O'Leary, Heney, O'Keefe, Laverdure et Desjardins.

Le maire a voté contre la proposition.

Le rapport du bureau des travaux de la cité, recommandant la remise du chèque de \$100 au contracteur Brousseau a été rejeté par un vote de 7 contre 5.

Le rapport du comité des impressions a été présenté. Il constate que des soumissions ont été demandées pour les impressions de 1886, et que celles offertes par M. Mitchell, étant les plus basses, ont été acceptées.

M. Durocher demande quand on donnera avis des règlements concernant les améliorations locales.

M. Greene dit que le comité des impressions a demandé des soumissions aux quatre journaux, qu'il n'a reçu de réponse que des trois journaux anglais et a accepté la soumission du Free Press comme étant la plus basse.

M. Durocher demande comment il se fait qu'on n'a pas tenu compte de l'entente survenue au commencement de l'année que les avis pour améliorations publiques seraient publiés dans le journal français.

M. Greene prétend que c'est contraire à la loi d'Ontario.

M. Durocher nie que ce soit contraire à la loi. Il soutient que ce n'est que justice que ces règlements soient publiés dans les journaux lus par les personnes intéressées.

M. Heney croit que ces avis devraient être publiés dans les deux langues.

M. Laverdure proteste aussi contre l'action du comité qui a ignoré le journal français. Il prétend aussi que le Canada n'a pas reçu un avis suffisant pour pouvoir soumissionner.

M. Gordon se prononce en faveur de la suggestion de M. Durocher et croit qu'à l'avenir on devrait publier ces avis en anglais dans le journal français.

MM. Desjardins et O'Leary expriment leur conviction que la population canadienne française a droit de voir ces avis publiés dans son journal.

EXTRAORDINAIRE

Bottes, Souliers, etc., à plus bas prix que partout ailleurs, chez T. BELLEMARE, 520 rue Sussex.

20.00 EN OR

Un prix en or de \$20 sera donné à la personne qui fera l'achat ou les achats les plus considérables (argent comptant), du 29 courant au 17 avril prochain. Cette personne gagnera, outre ce présent, 35 pour cent sur l'argent dépensé. Chez P. H. Chabot, 518 rue Sussex. Les noms et les adresses des acheteurs seront entrés dans un livre, et les \$20 seront accordés le 19 avril à la personne qui aura acheté pour le plus fort montant durant la période de la vente.

LE MONDE ET LA VILLE

Le conseil de ville a chargé un comité de voir à la célébration de la fête de la Confédération.

Ce soir, au Patinon à roulettes a lieu une course de cinq mille entre Atkinson et Brunel, pour un enjeu de \$150.

On demande immédiatement, chez M. P. C. Auclair, rue Sparks, 12 bonnes couturières pour la confection des pantalons.

Il y avait peu de monde, hier soir, au Grand Opera, à la soirée complémentaire de MM. Howard, Kearney et Bell. Les acteurs ont bien joué.

On découvre tous les jours de nouvelles fraudes commises par McMahon, l'avocat décalcataire de King's P.

M. J. P. M. Lecourt et Mile. Lecourt, sont arrivés d'Europe en cette ville, hier soir. Ils sont en parfaite santé.

Le professeur Macoun et MM. Frank Adams et P. T. Ladleur prendront, samedi, à Halifax, le Sarnia pour Liverpool. Ils vont à l'exposition de Londres.

M. James Fletcher, entomologiste du Canada, qui est aujourd'hui à l'exposition de Londres, y aura bientôt terminé sa mission et reviendra au pays.

Figures, 8 cts la livre, chez N. A. Savard.

Le bureau des travaux de Toronto a recommandé au conseil de ville de nommer deux experts pour faire rapport sur le meilleur système d'égouts applicables à la ville. MM. Kivas Tully, de Toronto, et W. J. McAlpine, de New York.

Les arbitres chargés de l'propriation des terrains avoisinant la chute Niagara ont entendu la preuve touchant la valeur des propriétés Davis. Ils se sont réunis de nouveau aujourd'hui.

Les marchands de bois de la Chaudière sont informés par leurs agents des Etats-Unis que les probabilités ne sont pas en faveur de l'abolition des droits sur le bois scié exporté aux Etats-Unis.

Les gens de Grenville et des environs demandent au gouvernement de construire une porte au poisson dans la chaudière de Carillon. Autrefois le poisson abondait dans cette localité: il n'y en a presque plus maintenant et on s'en plaint.

M. W. B. Cameron a donné, samedi soir, à Ayliner, une intéressante conférence sur les sauvages du Nord-Ouest. Il a été présenté à l'auditoire par M. le juge Rouleau. On croit qu'il répètera cette conférence ici, dans quelque temps.

Les dames et messieurs qui s'intéressent à la Fancy Fair, qui aura lieu en juin prochain afin de venir en aide au refuge offert aux Madelines, sont respectueusement invités à assister à une assemblée qui aura lieu au monastère, jeudi prochain, le 8 du courant à hrs p. m.

Il y a actuellement quatre soumissions pour la construction d'un aqueduc à Hull: celles de MM. Boullaine et Cie de Hull, T. Kavanaugh et John O'Leary, de cette ville, et Allen et Cie, de Montréal.

Ces derniers ont expliqué hier leurs propositions au conseil de ville de Hull.

Le comité chargé de l'aqueduc se réunira le 15 du courant pour examiner les soumissions et fera rapport du Conseil, le 19.

Ce soir, au théâtre Royal, il y aura représentation du magnifique drame "Led Astray" par la troupe de M. Gilmour, au bénéfice complémentaire de la sympathique actrice mademoiselle Lizzie Fletcher. Deux raisons pour qu'il y ait foule: mademoiselle Fletcher

mérite un témoignage d'estime, et le d-ame "Led Astray" est d'une beauté toute particulière.

AVIS AUX MÈRES—Le Sirop Calmant de Madame Winslow devrait toujours être employé lorsque les enfants font leurs dents. Il soulage tout de suite le petit être souffrant; il produit un sommeil naturel, tranquille, en enlevant les douleurs de l'enfant, et le petit cherubin s'éveille aussi frais qu'un bouton de rose. Ce sirop est agréable au goût. Il calme l'enfant, adoucit les gencives, chasse toute souffrance, éloigne les vents, régularise les intestins, et est le meilleur remède connu pour la diarrhée provenant soit de ce que l'enfant fait ses dents, soit d'autre cause. Vingt-cinq cents la bouteille. Assurez vous, et demandez le "Sirop Calmant de Madame Winslow," et n'en prenez pas d'autre sorte.

W. A. ARMOUR

Manufacturier et Importateur MOULURES POUR ENCADREMENT D'IMAGES, MIROIRS, Tableaux à l'huile Anglais, Français et Allemands, Aussi, toutes sortes de Peintures, Cadres en peluche, et de canevas pour tableaux.

LES MARCHANDISES SONT VENDUES PAYABLES TANT LA SEMAINE OU LE MOIS. IMAGES ENCADREES AU PRIX DES MANUFACTURES.

Venez me faire une visite, Et vous économiserez au moins de 10 à 25 par cent.

N. B.—Je vendrai aux marchands les moulures, cadres, peintures, miroirs, canevas pour tableaux et toutes les plus récentes nouveautés du commerce de peintures aux prix de Montréal et Toronto.

W. A. ARMOUR, 482 rue Sussex.

Dr J. NOLIN

CHIRURGIEN - DENTISTE, Elève du Collège Dentaire de Philadelphie, licencié pour la Province de Québec, et diplômé du "Royal College of Dental Surgeons" d'Ontario.

Coin des rues Rideau et Sussex. Heures de bureau - - - 9 à 5. 5 avril 1886—la.

DEMANDE

On demande un homme marié, n'ayant pas d'enfant, pour travailler à la terre ou bûcher sur une ferme et prendre charge de la maison et de trois ou quatre employés. Conditions avantageuses. S'adresser par lettre, Boite 415, Bureau de Poste, Ottawa.

POUR LE TEMPS

CAREME SEULEMENT

Reduction extraordinaire sur tous les effets d'épicerie et sur le poisson spécialement.

Hareng frais, 15 cts. par doz. Hareng salé, 15 cts. par doz. Morue No. 1, 3 cts. par lb. Saumon No. 1, 6 cts. par lb. Maquereau, 15 cts. par doz. Melasse, 10 cts. la pinte. Sirop, 10 cts. la pinte. Excellent thé, de 15 à 25 cts. par lb.

A la Maison d'Epargne.

Coin des rues Dalhousie et Murray. N. A. SAVARD, Prop.

AVIS est par le présent donné que la Compagnie du Chemin de Fer Carle de l'Atlantique fera application au Paalment du Canada, à sa prochaine session pour obtenir un Acte d'autorisation à tenir, dès sa voie ferrée jusqu'aux chantiers des marchands de bois en ou près de la Cité de Hull, et aux Flats des Chaudières en la Cité d'Ottawa, aussi à émettre des débetures hypothécaires pour une somme plus considérable que celle stipulée par son incorporation, à prolonger le délai accordé pour compléter le dit chemin et à amender son Acte d'Incorporation et la Cédule qui l'accompagne de manière à insérer le mot "et" au lieu de "ou" par tout où ce dernier mot apparaît dans les lignes 39 et 40, page 29 de la dite Cédule telle qu'imprimée dans les Statuts ailleurs.

A. W. FLECK,

Sec-Trés. de la dite Compagnie Ottawa, 6 Janvier 1886.

Madame Thomas Byfield née DUMOUCHEL, 147 Rue Sparks Ottawa.

Modes Parisiennes, dernier goût, grande variété de chapeaux d'été. Notre assortiment qui vient d'arriver et des plus complets.

Madame Thomas Byfield.

Le département ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions. L. VANKOUGHNET, Sous-surintendant Général des Affaires des Sauvages, Dpt. des Affaires des Sauvages, Ottawa, 2 mars, 1886.

ON DEMANDE

Immédiatement deux commis d'expérience chez Bédard et Cie.

ON DEMANDE

Des commis détailliers de marchandises sèches, parlant français et anglais, à partir du 1er avril. S'adresser à P. Rochon, Cashing House. 25 m.

Dr ALFRED SAVAR

BUREAU: NO. 376, RUE CUMBERLA Ancienne résidence du Dr Prevost Ottawa, 1881

G. J. Labelle,

Huissier de la Cour Suprême, B (RUE BRITANNIA, HULL, Ottawa, 07 1884

CHARBON

LE CHARBON LACKAWANNA, DE PREMIER CHOIX

Est importé, chaque jour, tout frais tiré des mines,

A bord des Chars seulement

Bas prix. Qualité garantie.

J. G. BUTTERWORTH & Cie

86 RUE SPARKS

MERS CANADIENS

TRESOR DES DYSPÉPTIQUES

Cette préparation guérit, outre la Dyspepsie des Tuberculeux ou poitrinaires, les indigestions, les Névralgies, les Débilité générales, les maladies du Foie et des Reins, les hydroopies et les Rhumatismes. Préparé par le Dr N. LACERTE, Lévis, P. En vente chez les pharmaciens 45pct chez ELZEAR ALABIE, 71 rue Bolton, Ottawa

MESDAMES,

LES MARCHANDISES DE

MODES DU PRINTEMPS

Mlle A. McDonald

Arrivent journellement

Maison de Modes Parisienne

521 RUE SUSSEX, Quatrième porte de la rue York.



AVIS.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au sousigné, et portant la suscription "Soumission pour Approvisionnement des Sauvages" seront reçues à ce bureau jusqu'à midi de MAI 30, 1886, pour le livraison pendant l'exercice expirant le 30 juin 1887 des provisions des Sauvages, tout droits payés, à divers endroits au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest. Ces approvisionnements consistent en farine, lard séché, bœuf, épicerie, munitions, selles, toiles, outils, etc., et au surplus tout ce qui sera nécessaire pour l'entretien des Sauvages. On pourra obtenir des formulaires de soumission et les détails relatifs à ces approvisionnements, les dates des livraisons, etc., en s'adressant au sousigné, ou au Commissaire des Affaires des Sauvages à Régina, ou au Bureau des Sauvages, Winnipeg.

Les soumissions peuvent être faites pour chaque catégorie d'effets (ou pour une partie de chaque catégorie d'effets) séparément, ou pour tous les effets mentionnés dans la liste.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque canadienne, payable au surintendant général des affaires des sauvages, pour au moins cinq pour cent du montant des soumissions pour le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il n'accomplit pas le service entrepris. Le chèque sera remis si la soumission n'est pas acceptée.

Les soumissionnaires sont requis de faire la somme totale de la valeur en argent des affaires qu'ils offrent de fournir, car sans cela leurs soumissions ne seront point prises en considération.

Chaque soumission devra, en sus de la signature du soumissionnaire, porter la signature de deux cautions jugées suffisantes par le département, pour garantir l'exécution du contrat.

Dans tous les cas où le transport n'est fait que partiellement par voie ferrée, les entrepreneurs devront faire des arrangements convenables pour que les approvisionnements soient expédiés sans retards des stations de chemins de fer à leur destination dans le territoire du gouvernement au point de livraison.

Le département ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions. L. VANKOUGHNET, Sous-surintendant Général des Affaires des Sauvages, Dpt. des Affaires des Sauvages, Ottawa, 2 mars, 1886.